



Archives départementales de l'Aube

Fonds Anne-François Arnaud

Sous-série 13 J

Répertoire numérique

par

Josseline Mazières

1998

FONDS ARNAUD**13 J¹**

- 13 J 1 Diplôme de la comtesse Blanche donné à Provins, notifiant certaines dispositions relatives à la donation d'un bois, faite à l'abbaye de Cheminon (Gauthier, chancelier) - Sceau de cire blanche, lacs de soie rouge et verte. (une copie du XVIIème siècle sur papier est jointe à la pièce).
1201
- 13 J 2 Montier-en-der : Thibaut IV approuve l'amodiation perpétuelle que Garnecon de Bar a faite aux moines de Cheminon de son moulin sis audit lieu, moyennant 30 setiers de grain par an - Sceau de cire verte.
1225
- 13 J 3 A la prière d'Agnès de Beaujon, comtesse de Champagne, Jacques, abbé de Montiéramey, accorde trois pièces de prés situés à Poligny, à Alix (que la comtesse qualifie de magistra sua), sa vie durant.
1226
- 13 J 4 Thibaut IV, en récompense des bons et loyaux services que lui a rendus son chambellan Evrard de Ruffey, citoyen de Besançon, lui donne à perpétuité une maison à Troyes, paroisse Saint-Jean.
1228
- 13 J 5 Accord conclu par devant Pierre Gâte avoué garde de la prévôté de Vitry, entre le prieur d'Ulmoy (Ormay, Marne) et les habitants de cette paroisse, touchant les deux charrois que ceux-ci doivent tous les ans au prieur - Sceau de cire verte intact en 1847, inexistant actuellement).
1263

¹ Inventaire manuscrit du fonds Arnaud rédigé en 1947, voir N.A. 978.

- 13 J 6 L'official de Troyes fait savoir que Jean dit de Gendre, citoyen de Troyes, approuve la vente de six livrées de terre faite à Thibaut V le jeune comte de Champagne. Ledit Jean renonce à tout droit de retrait ou de rachat.(document parlant des foires de Champagne) - Arnaud indique "sceau de cire jaune de l'officialité de Troyes, frustre". Ce sceau a disparu à peu près complètement aujourd'hui.
1267
- 13 J 7 Copie de l'acte daté de 1269, par lequel Jean, évêque de Troyes, à la demande de Thibaut V, roi de Navarre, permet à Gila, dame de Palaiseaux, d'établir des religieuses dans la grange qui lui avait été donné par le roi de Navarre, d'y construire une chapelle pour y entendre le service divin, sauf le droit paroissial de l'église de la Chapelle-Saint-Luc, dont dépend la grange.
1690
- 13 J 8 Diplôme de Philippe IV, Le Bel, donné à Ferrières, par lequel il amortie quatre maisons sises à Troyes, appartenant à Marie de Champarmoy, veuve de Guillaume de Layfreviller, écuyer. (sceaux de Philippe IV, le bel, et de Jeanne de Navarre)
1295
- 13 J 9 Echange de pièce de terres sises au finages de Bar-sur-Aube, fait entre les habitants dudit lieu, sous le scel de la prévôté de Bar-sur-Aube.
1341
- 13 J 10 Acquêt de 2 sols parisis de censive sur une « dimanchée » et sur 5 « livrorées » de terre par les religieuses de beaulieu-en-Rouannais, sous les sceaux de l'official de Lyon et du Juge de Forez.
1346
- 13 J 11 Echange de biens entre les particuliers Pierre et Jacques Guichard et Jacques Jacquet.
1490
- 13 J 12 Vente de biens fonds entre particuliers.
1493

- 13 J 13 Vente de terres sises à Savières, faite à noble damoiselle Nicole de la Salle, sous le scel aux contrats de la châellenie de Payns.
1587
- 13 J 14 Lettre royal par laquelle Jean Chevriat clerc de la Chapelle de Madame la Duchesse du Beaufont, est admis au partage de biens privés.
1424
- 13 J 15 Mandement d'Edmond d'Angleterre, comte palatin de Champagne et de Brie, à ses officiers. Approbation de la translation par Thibaut V des franciscains de Troyes à l'intérieur de la ville (original en 13 H 1 – cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. VI, n° 3847).
1278, 30, VII, Nogent-sur-Seine.
VIIIème s.
- 13 J 16 Péage de la Cordelière, à la Chapelle-Saint-Luc, dû aux dames de Foissy par suite de leur acquisition du fief de Saint-Robert.
1700-1709
- 13 J 17 Diplôme de Philippe Le Bel. Le roi veut que les clarisses de Saint-Marceau-près-Paris jouissent de tous les biens situés en Champagne possédés par les filles de Gila de Sens qui vivaient jadis près Troyes sous la règle de Saint-François et qui avaient été transférées à Saint-Marceau de leur consentement et conformément au désir de la reine Marguerite, femme de Saint-Louis. Double sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et vert.
1289